

# Séance du mardi 24 mars 2015

L'an deux mil quinze, le mardi vingt quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1<sup>er</sup> adjoint), Jean-Michel **Coquard** (3<sup>ème</sup> adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4<sup>ème</sup> adjointe), Patrick **Gaudillière** (5<sup>ème</sup> adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Alain **Reynier**, Stéphanie **Druel**.

Excusés : Arlette **Proietti** et Vincent **Bureau**.

Pouvoirs : Arlette **Proietti** ayant donné pouvoir à Jocelyne **Crozet**.  
Vincent **Bureau** ayant donné pouvoir à Céline **Marcuccilli**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

Membres en exercice	19
Présents	17
Votants	19
Pouvoirs	2

La séance est ouverte à 20 h 30 par D. Paccoud. Deux conseillers, excusés, ont laissé des pouvoirs.

## I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du mardi 24 février 2015 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Le Conseil, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Conseil du 20 février 2015.

## II – AFFAIRES FONCIERES :

### ❖ *Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :*

Une DIA à l'ordre du jour de cette séance, la commune ne préempte pas.

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Prix	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Propriété bâtie	306 chemin de la Fontaine	Consorts DEVILLE / LAPIERRE	380 000 € dont 5 900 € mobilier	M. Jean-Jacques DEMEURE-BESSON et Mme Martine VIAL	Pouilly le Monial

## III – AFFAIRES FINANCIERES :

### ❖ *Vote des taux d'imposition 2015 (délibération n° 2015.012)*

Monsieur le Maire précise qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer annuellement les taux d'imposition des impôts directs locaux.

Il rappelle l'augmentation des taux des taxes, actée en 2010, suite à leur maintien depuis 1995. Cette position s'était assortie d'un engagement à figer ces taux pendant plusieurs exercices.

Après débats, ces taux avaient été arrêtés comme suit :

- Taxe d'Habitation : 13.35 % ;
- Taxe Foncière Bâtie : 21.95 % ;
- Taxe Foncière Non Bâtie : 25.80 %.

L'état 1259 de 2015 qui formalise les bases sur laquelle s'appliqueront les taux en question nous a été communiqué. Le produit des 3 taxes, à taux constant, augmente de l'ordre de 5.34 %, cette l'augmentation étant exclusivement consécutive à la croissance des bases.

Ce montant s'établit à 888 780 €.

La commission « Finances », par la voix de Marie-France Pellegrin, informe l'assemblée de la construction à taux constants du projet de budget 2015 qui va être présenté au Conseil municipal.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité VOTE les taux de la fiscalité directe locale comme suit pour 2015 :

- Taxe d'habitation : 13.35 %
- Taxe foncière bâtie : 21.95 %
- Taxe foncière non bâtie : 25.80 %

❖ **Vote du Budget Primitif 2015 (délibération n° 2015.013)**

Marie-France Pellegrin présente le projet de budget primitif 2015 élaboré par la commission « Finances ».

Les principales données de ce projet sont les suivantes :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 462 600.00 €.
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 584 508.03 € avec :
  - ✓ l'inscription de crédits pour les opérations relevant notamment des volets suivants :
    - bâtiments communaux ;
    - aménagements paysagers ;
    - aménagements de hameaux et parkings ;
    - projet de requalification de l'école élémentaire ;
    - aménagement de la Salle des Fêtes ;
  - ✓ l'inscription de recettes relatives à :
    - la vente du terrain de Montclair à la Fondation OVE pour la construction de l'Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) ;
    - la sollicitation d'une subvention départementale relative au futur contrat triennal.
- ✓ un virement de la section de fonctionnement s'élevant à 228 729,00 €.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le Budget Primitif 2015 tel que présenté et annexé à la présente.

❖ **Approbation des garanties d'emprunts souscrits par HBVS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 8 logements locatifs collectifs situés Lieu-dit « Les Pothières » (délibération n° 2015.014).**

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code Civil ;

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de POMMIERS accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des emprunts d'un montant total de 797 896 Euros souscrits par HABITAT B.V.S. auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts PLUS et PLAI sont destinés à financer la construction de 8 logements locatifs collectifs situés Lieu-dit « Les Pothières » sur la commune de POMMIERS.

Article 2-1 : Les caractéristiques des prêts PLUS sont les suivantes :

PRET PLUS	CONSTRUCTION	FONCIER
Montants du prêt :	409 894 €	207 582 €
Durée totale du prêt :	40 ans	50 ans
Périodicité des échéances :	annuelles	
Index :	Livret A	
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb	
Taux annuel de progressivité :	De - 1,75 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)	
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance :	En fonction de la variation du taux du Livret A Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.	

Article 2-2 : Les caractéristiques des prêts PLAI sont les suivantes :

PRET PLAI	CONSTRUCTION	FONCIER
Montants du prêt :	120 330 €	60 090 €
Durée totale du prêt :	40 ans	50 ans
Périodicité des échéances :	annuelles	
Index :	Livret A	

Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Taux annuel de progressivité :	De - 1,75 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance :	En fonction de la variation du taux du Livret A Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs

**Article 3** : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 5** : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité / APPROUVE les garanties d'emprunts souscrits par HBVS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 8 logements locatifs collectifs situés Lieu-dit « Les Pothières » telles que présentées ; AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec HBVS, afférente à l'exécution de la présente délibération et annexée à la présente.

#### **IV – TRAVAUX :**

##### **❖ Bâtiments :**

- Travaux achevés conformément aux commandes passées : travaux d'isolation par l'extérieur de la face nord de l'école maternelle (entreprise Vincent) et travaux d'isolation des combles de l'école élémentaire et de la salle des fêtes (trappes d'accès aux combles : entreprise Verchère et isolation : entreprise TBJM).

- Remplacement des menuiseries de l'école élémentaire : suite aux ré-interventions de l'entreprise Chataing (changement de cylindres, de vitrages...), la mairie a fait part de son insatisfaction quant à la qualité des finitions de ces travaux et au délai de garantie des peintures. Après échanges, ce délai a été ramené à 5 ans et l'adjonction d'une porte double côté Sud a été intégrée au marché. Un paiement de l'ordre de 80 % du marché initial a été effectué, la réception des travaux ayant été prononcée avec réserves.

- Travaux de peinture sur un ensemble de divers éléments (mains courantes, garde-corps, châssis, vantaux, portes, grilles...) au centre commercial de Trézette dont la réalisation a été confiée au printemps à l'entreprise OCIDEP. Les propriétaires et locataires de magasins seront invités par courrier à effectuer des travaux similaires, de même coloris de préférence, durant ce chantier.

La commission bâtiment se réunira en avril prochain pour arrêter le programme de travaux à conduire lors des vacances scolaires et pour convenir d'un « coup de jeune » à donner au marché couvert.

- Pose de stores à l'école primaire : mission achevée après divers aléas.

##### **❖ Voirie :**

- Travaux de voirie : la CCBPD a lancé la consultation des entreprises, l'analyse des offres étant prévue le 25 mars (réception de 2 offres sur le lot concernant la voirie de Pommiers). Le programme de travaux d'entretien de voirie a été arrêté et chiffré par Calad'études, maître d'œuvre retenu par la CCBPD. La notification du marché à l'entreprise retenue permettra de prévoir une prochaine exécution de ce chantier.

- Opération de dissimulation de réseaux secs Chemin du Parozet : réception de travaux avec reprise de quelques finitions.

- Secteur de Gyre : les dégradations concernées par l'établissement d'un constat contradictoire ont fait l'objet de réfection par l'entreprise Guintoli. A noter que la reprise de la voie de l'impasse du Clos de St Trys a été réalisée en noir au lieu d'une teinte rouge.

#### **V - URBANISME :**

##### **❖ Arrêt du projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) (délibération n° 2015.015)**

Le 20 juin 2000, le Conseil municipal avait décidé de prescrire l'établissement d'une Zone de protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). La volonté de la commune était de sensibiliser les habitants à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager communal et notamment du site de Buisante (délibération

n° 00/052). Le Conseil municipal a délibéré favorablement sur le projet de ZPPAUP en date du 25 janvier 2004 (délibération n° 04.002) et adopté le dossier définitif par délibération du 21 juin 2005 (délibération n° 05.026).

La ZPPAUP a été créée par arrêté départemental du 25 juillet 2005 et modifiée par arrêté communal du 16 février 2009.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II » a instauré, entre autres, les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), en remplacement des ZPPAUP. Cette évolution induit l'intégration d'un volet environnemental axé sur le développement durable à intégrer à ces périmètres de protection ainsi que la création d'une instance consultative « la Commission locale AVAP ». Cette instance a pour mission d'assurer le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des règles applicables à l'AVAP. Elle associe élus, services de l'État et personnalités qualifiées au titre de la protection du patrimoine et d'intérêts économiques locaux.

Le Conseil municipal a approuvé l'établissement d'une AVAP par délibération en date du 6 septembre 2011 (délibération n° 2011.040). La Commission locale de l'AVAP a été créée par délibération du 21 février 2012 (délibération n° 2012.10) puis sa composition a été modifiée par délibération du 26 mars 2013 (délibération n° 2013. 023). Elle s'est réunie à 2 reprises durant la phase de conception de l'AVAP, le 21 mai 2014 et le 29 janvier 2015. La composition de la Commission locale s'est trouvée modifiée à la suite des élections municipales par délibération en date du 8 avril 2014 (délibération n° 2014.019).

#### Composition de la commission, actualisée suite aux élections municipales :

##### ▪ Les représentants du Conseil municipal :

Daniel PACCOUD, Maire,

René BLANCHET, 1<sup>er</sup> adjoint,

Vincent BUREAU, Alain REYNIER, Eric BETTANT, Conseillers

##### ▪ Les représentants de l'État :

Le Préfet de département ou son représentant,

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou son représentant,

Le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant.

##### ▪ Les personnes qualifiées :

- Monsieur Claude VIAL, président de l'association Pomerium et de l'association des Amis de la Bibliothèque, Monsieur PABOIS, conservateur du patrimoine, au titre du patrimoine culturel et environnemental local ;

- Madame ARTRU représentant de l'association «@tout Pommiers», Monsieur Vincent FONTAINE représentant du syndicat agricole, au titre des intérêts économiques locaux.

Les membres de la commission locale AVAP ont validé à l'unanimité le projet AVAP le 29 janvier 2015.

Pour rappel, l'AVAP constitue une servitude d'utilité publique. A partir d'une analyse patrimoniale et paysagère, elle définit un plan de zonage et un règlement des nouvelles servitudes qui vont se substituer à celles définies par la ZPPAUP. L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces paysagers afin de garantir le développement raisonné d'opérations de construction et de reconstruction dans un périmètre déterminé.

Le Conseil municipal a décidé de se faire accompagner dans l'élaboration de ce dossier par un groupement de bureaux d'études conduit par l'Atelier Anne Gardoni (en lien avec les cabinets « Atelier de la Grande Côte » et « Arbor&Sens »), et en étroite relation avec l'Architecte des Bâtiments de France (Florence Delomier-Rollin).

Ce projet d'AVAP se concrétise par un document comprenant :

- Un rapport de présentation qui expose les motifs et les objectifs de l'AVAP ainsi que les particularités historiques, géographiques, architecturales et paysagères du territoire communal ;
- Un règlement constitué de prescriptions et de recommandations qui orientent les interventions au regard du contexte général ou particulier des secteurs concernés en tenant compte des objectifs environnementaux ;
- Un document graphique qui porte délimitation du périmètre ;
- Une annexe n° 1 relative au diagnostic réalisé ;
- Une annexe n° 2 relative au cahier de recommandations ;
- Une annexe n° 3 relative aux demandes d'autorisations de travaux.
- Le dossier de mise en compatibilité PLU-AVAP.

Suite à l'arrêt du projet par le Conseil municipal, le dossier d'AVAP sera présenté en Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS), puis transmis aux Personnes Publiques Associées avant d'être soumis à enquête publique. A l'issue de l'enquête, le Préfet de Département sera sollicité pour donner son avis. In fine, le projet définitif sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.

L'étude AVAP a fait l'objet d'une concertation, conformément à la délibération du 6 septembre 2011 prescrivant l'établissement d'une AVAP (délibération n° 2011.040) :

- Affichage des délibérations, mise en ligne des comptes-rendus des Conseils municipaux ;
- Articles dans les bulletins municipaux ;
- Réunion publique de présentation du projet d'AVAP le 14 mars 2015 à la Salle des Mariages. Les questions posées ont fait l'objet de réponses lors de cette réunion, sans qu'aucun complément d'information ne soit demandé ultérieurement ;
- Mise à disposition d'un registre de concertation destiné à recevoir les observations de toute personne intéressée mis à disposition à partir du 20 septembre 2011 et jusqu'au 20 mars 2015, disponible en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- La possibilité d'écrire au Maire ;
- Les réunions du groupe de travail organisées à 10 reprises, pour des examens plus détaillés, en sus des réunions de la Commission locale.

Le bilan de la concertation fait ressortir l'intérêt pour la protection du patrimoine et des paysages. Les changements amenés par l'évolution de la ZPPAUP en AVAP ont été questionnés. Le fait qu'ils concernent essentiellement l'intégration des enjeux du Développement Durable a bien été accueilli. Il ressort donc un bilan favorable. Le Maire indique à l'assemblée qu'aucune observation n'a été consignée dans le registre de concertation mis à disposition de la population et que la Commission locale de l'AVAP n'a formulé aucune remarque sur le projet d'AVAP tel qu'il lui a été présenté lors de la réunion du 29 janvier 2015.

Il rappelle qu'une attention particulière a été apportée tout au long de la procédure afin d'assurer une cohérence entre le Plan local d'Urbanisme approuvé le 4 novembre 2013 et le projet d'AVAP.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les projets d'AVAP sont soumis à l'examen au cas par cas par l'autorité environnementale compétente (direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement) afin de déterminer si une évaluation environnementale est nécessaire. Ce dossier a été réalisé par le cabinet Arbor&Sens.

Au regard de ces éléments et de la transmission du projet complet d'arrêt de l'AVAP, Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer.

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (dite « Grenelle II ») ;

**VU** le décret n° 2011-1903 du 19 décembre 2011 ;

**VU** la circulaire du 2 mars 2012 relative aux AVAP ;

**VU** le Code de l'Urbanisme ;

**VU** le Code du Patrimoine et notamment ses articles L 612-1 à L 642-10 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 6 septembre 2011 prescrivant l'établissement d'une AVAP ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 21 février 2012 instituant la Commission locale de l'AVAP et de la délibération du 26 mars 2013 et du 8 avril 2014 modifiant sa composition ;

**VU** l'avis favorable de la Commission locale de l'AVAP, lors de sa réunion du 29 janvier 2015 ;

**VU** le projet d'AVAP comprenant un rapport de présentation, un règlement et des documents graphiques ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**TIRE** le bilan de la concertation telle que décrite ci-dessus ;

**ARRETE** le projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du patrimoine tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

**AUTORISE** le Maire à saisir le Préfet de Département afin que ce dernier transmette le projet au Préfet de Région pour saisir la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites ;

**AUTORISE** le Maire à saisir le Président du Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire-enquêteur ;

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

- Nouveau projet : René Blanchet fait part de l'émergence d'un nouveau projet de construction Montée Tripette élaboré antérieurement avant d'être mis en sommeil. Le nouveau projet comprenant 7 maisons serait géré par un seul constructeur sur une offre de 2 gammes de maisons d'habitation.

- Allée de la Balme : le projet de rétrocession de la voirie de l'allée de la Balme est soulevé. La municipalité a sollicité le président de l'association syndicale lequel a fait part du refus de reprise de voirie. Cet espace de voirie, figurant dans le cadre des espaces réservés actés dans le plan local d'urbanisme, permettait de créer un accès différencié pour les entrées et les sorties du lotissement à créer dans ce secteur. Pour des raisons de sécurité, il est impossible de créer une entrée dans un virage. La municipalité déplore ce refus qui conduit à retenir une hypothèse d'entrée/sortie conjointe. Il est signalé par ailleurs que l'éclairage public pris en charge par la commune dans le cadre d'une mesure dérogatoire dans l'attente de la rétrocession de la voirie et des réseaux, devra faire l'objet d'une reprise par les colotis.

- Antenne à Buisante : demande de pose et de rehaussement de mât TDF sollicitée par le Ministère de l'intérieur, garant du réseau de sécurité civile qui doit être renforcé et sécurisé. Les élus ont obtenu qu'aucune construction supplémentaire ne soit effectuée : l'un des bâtiments actuels sera donc démonté et remplacé par une installation provisoire sur le parking du restaurant jusqu'à l'achèvement de la construction du nouveau bâtiment.

## VI - BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

### ❖ *Rapport des commissions communales :*

▪ **Signalisation** : poursuite des travaux de la commission avec des échanges nourris. La commission fera un retour lors de l'une des prochaines réunions de Conseil municipal.

▪ **Accessibilité-Sécurité** : Jocelyne Crozet évoque les dossiers examinés par la commission du 25 février :

- Plan Orsec Pollution :

Rappel du cadre réglementaire : directive européenne du 21/05/2008 et de son impact au sein de la région Rhône-Alpes et arrêté inter-préfectoral du 1/12/2014 fixant les niveaux de pollution (information/recommandation et alerte). Explication des fiches missions découlant de l'activation des niveaux précités.

Moyens de communication vis-à-vis de la population.

- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

- Accessibilité des établissements recevant du public (ERP) : depuis l'élaboration du diagnostic accessibilité par les membres de la commission sécurité finalisé en novembre 2009, le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) a été approuvé le 29 mars 2011.

Rappel de la législation (loi du 11/02/2005) prévoyant une mise en accessibilité au 01/01/2015. Les propriétaires/gestionnaires ont la possibilité à compter du 01/01/2015 de s'inscrire dans un mouvement initié via les Agendas d'Accessibilité Programmée (« Ad'AP ») ce qui équivaut à une suspension des sanctions en cas de non respect des règles d'accessibilité et à programmer la mise en accessibilité, sous réserve de déposer ce dossier avant le 27/09/2015. La rédaction de ce document doit intervenir en juin.

Le PAVE relevant de la voirie est mis à jour sur la période 2009-2015 ;

Le PAVE relevant des bâtiments soulève 2 points particuliers : l'école primaire (projet de restructuration en cours) et la mairie.

- Aménagement de sécurité autour de l'école maternelle : ce point fait régulièrement l'objet d'interventions et de rappels des règles de civisme et de sécurité lors des Conseils municipaux et commissions diverses. La commission, réunie sur le terrain avec Patrick Gaudillière, a élaboré un projet d'aménagement visant à limiter les stationnements « ventouses » de chaque côté du Chemin du Champ du Bois afin de protéger le passage piétons et d'inviter les usagers de la route à ralentir. La pose de balises et de marquages au sol matérialiseront cet aménagement. Une expérimentation pourrait être proposée au retour des vacances de Pâques, une information sera communiquée aux familles des parents d'élèves afin de les sensibiliser à la sécurité de leurs enfants.

Une mobilisation d'élus sera également organisée sur ce secteur aux heures d'entrée et de sortie des élèves (incluant le mercredi à 11h30). A l'issue de cette période expérimentale, la police municipale sera appelée à verbaliser les contrevenants, au tarif en vigueur.

Les élus alertent sur le fait que chacun doit être responsable de ses enfants et de leur sécurité en ne les déposant pas en milieu de chaussée. Par ailleurs, le mépris des règles du code de la route et des règles de stationnement peuvent également conduire à des situations menaçant la sécurité des habitants par la suppression des accès aux habitations (services d'urgence et de sécurité).

▪ **Communication** : « Pommiers Infos » distribué fin février. Un courrier sera adressé pour l'obtention des photos des bébés et des mariés de l'année 2015 pour le bulletin municipal 2016. La prochaine commission abordera la création du site Internet communal, en raison de l'évolution du site de la CCBPD.

▪ **Scolaire** : Céline Marcuccilli rend compte du comité de pilotage du 10 mars dernier qui a réuni les membres du Comité de Pilotage ainsi que les intervenants des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) afin de faire le point sur le déroulement, l'organisation et les éventuels dysfonctionnements des TAP.

- Enquête de satisfaction : plus de 60 % des parents et 70 % des enfants ont répondu à l'enquête de satisfaction menée en janvier 2015. 70 % des familles ont exprimé leur satisfaction quant aux horaires des TAP et aux natures des activités, 94 % des enfants sont contents de leurs activités et 98 % plébiscitent leurs animateurs. De nouvelles disciplines intègrent les nouveaux cycles (origami, jardinage et boule lyonnaise).

- Retour d'expérience des animateurs : période de flottement la première semaine des cycles bien que la composition des groupes soit affichée, et à l'avenir, mise en ligne sur le site web de la communauté de communes. Assiduité variable des enfants pénalisant l'avancement du groupe en fonction des activités.

Différence d'âge majorant la difficulté d'encadrement et l'animation (à voir au regard des effectifs et de l'organisation des services de cantine).

Présentation de la restitution des activités théâtre et musique dans le cadre du spectacle du 16 juin au Domaine des Communes.

- Impact des TAP sur les effectifs de cantine : hausse des effectifs (peu d'externes). Les effectifs varient entre 185 et 220 enfants par jour avec un pic le jeudi. Le personnel de cantine fait part de son inquiétude sur l'organisation des services pour l'année 2015/2016.

- Perspectives pour la rentrée prochaine : maintien de configuration de l'organisation des TAP, échanges dans le cadre d'une réunion de bilan des dispositifs TAP avec d'autres communes de la CCBPD. Les intervenants présents à cette réunion sont volontaires pour reconduire les ateliers en 2015/2016.

- Conseil d'école du 3 mars, retour sur les points abordés : dangerosité de la circulation autour des écoles, prévisions d'effectifs (départ de 48 CM2 au collège à Anse et incertitude sur le maintien des classes), hausse constante des effectifs de cantine, divers points matériels. La fatigue des enfants est soulevée mais elle apparaît surtout liée à la suractivité des enfants dont le temps de repos n'est pas toujours compatible avec la multiplication des activités périscolaires. L'éventualité d'une réunion d'information sur les rythmes chronobiologiques de l'enfant avec le soutien de l'association « les P'tites Pommes », les enseignants et des intervenants extérieurs est suggérée.
- **Culture** : Monique Mathieu expose les projets formulés lors d'une réunion de travail avec la participation de membres du Centre Culturel Associatif Beaujolais (CCAB) et de la bibliothèque : Festival en Beaujolais – Continents et Cultures 2015, avec l'organisation à Pommiers le 29 juin de 17h à 23 h de deux spectacles accessibles avec un même billet à 10 € :
  - 1<sup>ère</sup> partie : « Opéabus » (compagnie « Harmonia Sacra ») : sur la place du village, cette salle de spectacle ambulante et autonome offrira tous les codes artistiques de l'opéra réunis dans un outil de diffusion original avec un bus accueillant 30 personnes par séance (4 séances : 17h, 18h, 19h et 20h). Le programme est consacré à la musique baronne italienne.
  - 2<sup>ème</sup> partie Compagnie « Faber Teater » (21h à la salle des fêtes) : cette compagnie italienne originaire du Piémont proposera un spectacle interactif composé de chants des différentes provinces d'Italie avec la création de chants de Ligurie, en hommage au jumelage de Pommiers.

Par ailleurs, dans le cadre de la 20<sup>ème</sup> Semaine de la langue française et de la Francophonie en Rhône-Alpes, l'opération « Dis-moi dix mots » sera l'occasion de fêter la diversité de la langue française, mais aussi d'échanger, d'encourager l'expression de soi et de réveiller la créativité. Cette année, cet échange avec le public est construit autour de l'histoire de l'homme et sur le thème du corps humain. Le plaisir des mots sera partagé par un public intergénérationnel notamment composé d'associations, d'adhérents de la bibliothèque...

Enfin, une date sera à fixer pour élaborer un programme événementiel intergénérationnel intitulé « Pommiers en 4 G ».

#### ❖ **Rapport des structures intercommunales :**

- **Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Galoche (SIGAL)** : l'approbation des comptes 2014 et du budget 2015 a été effectuée le 11 mars. René Blanchet précise que les prévisions de travaux seront très limitées cette année en raison du lancement du schéma directeur d'assainissement, étude chronophage et consommatrice de crédits. Cette étude est exigée par les services de la police de l'eau (Direction Départementale des Territoires) au regard du nombre de rejets des eaux non traitées par la station d'épuration, par temps de pluie. Elle débouchera sur des préconisations qui donneront lieu à des propositions de travaux sur le réseau, voire à des actions à mener en matière de raccordement de particuliers.

Daniel Paccoud signale que le projet de loi portant « Nouvelle organisation territoriale de la République », dite loi « NOTRe », actuellement en discussion au Parlement, pourrait éventuellement acter le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ainsi qu'une élection au suffrage universel direct pour les communautés de communes. Néanmoins, l'instabilité législative invite à la prudence.

- **Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (SIEVA)** : Patrick Gaudillière relate brièvement la réunion du 2 mars au cours de laquelle le débat d'orientations budgétaires a été présenté. Il relève que la quasi-stabilité de la consommation malgré une croissance du nombre d'abonnés et précise que le syndicat opérera une hausse de ses tarifs de 2 % afin de maintenir son niveau d'investissement sur les réseaux (compensation de la baisse des subventions et maîtrise des frais de fonctionnement). Il note que le déploiement de la télé relève est en cours de déploiement sur Pommiers. Il fait également part de la mobilisation de crédits disponibles pour le renouvellement d'une canalisation d'eau sur une portion allant de l'Allée Sarron au centre du village (durée prévisionnelle des travaux fixée de 3 semaines à 1 mois).

- **Syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER)** : adoption des comptes 2014 et du budget 2015 pour une enveloppe d'environ 70 M€.

- **Syndicat rhodanien de développement du câble (SRDC)** : refonte des statuts en raison de la création de la Métropole, du Nouveau Rhône et du Service d'incendie et de secours du département du Rhône et de la métropole de Lyon (SDMIS).

- **Comité Saône Turdine** : vote du budget primitif et prévision de renouvellement de conduite.

- **Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont Sollière (SMAPS)** : désignation des membres représentant l'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône et approbation des comptes 2014 et des budgets 2015 relatifs à l'assainissement collectif et non collectif. A noter que la consultation du marché SPANC a débouché sur un changement de prestataire avec l'obtention d'un contrat de 5 ans attribué à la Lyonnaise des Eaux pour assurer la prestation de service avec le SPANC.

- **CCBPD** : Daniel Paccoud déplore l'occupation illégale de l'aire de grand passage, aucun référé ne pouvant faire l'objet d'une exécution en raison de la permutation des véhicules stationnés. En raison de ces difficultés de gestion, la CCBPD a pris un arrêté de fermeture de cette aire, la validité de cette décision étant soumise au contrôle de l'État.

- « Petite Enfance » : nécessité de reprise en mains de la gestion des structures et des personnels relevant de cette compétence.

- « Aquazergues » : l'exploitation du centre aquatique s'avère satisfaisante au terme d'une année quasi pleine, avec 130 000 entrées. Ce résultat est très encourageant même si la réouverture du Nautile à Villefranche impactera probablement le futur bilan.

- ZAC Viadorée : les travaux progressent, le raccordement de la zone au réseau gérée par l'opérateur Completel sera opérationnelle prochainement. Une recherche de solution technique de raccordement de réseau privé est à l'étude (attente de chiffrage et de modalités de financement et de participation des futurs abonnés). La réflexion pourrait également être élargie à d'autres lotissements.

- Cars scolaires : Daniel Paccoud rappelle que la desserte de l'école primaire a été optimisée afin de récupérer les collégiens sur 3 points d'arrêts. La commune a interrogé le Conseil général sur les conditions de maintien d'une navette intra communale, mais sans retour à ce jour. Dans l'hypothèse où la commune aurait à supporter seule cette charge pour le transport du soir, l'enveloppe financière très élevée soulèvera des questionnements sur les répercussions auprès des familles concernées et plus généralement sur le financement de cette navette, au bénéfice de 20 à 25 collégiens. Des solutions alternatives, du type covoiturage par quartiers serait à envisager et à coordonner en lien avec l'Agenda 21.
- Transport à la demande (TAD) : comme précisé précédemment, la CCBPD sera appelée à se prononcer sur le principe de reprise de cette compétence, à l'exception des transports scolaires. Toutefois, le financement de cette compétence ne serait assuré qu'à hauteur de 50 % par le Département, à charge pour l'intercommunalité de trouver les leviers de financement.
- Finalisation du programme de restructuration de l'école primaire en avril pour lancement de l'appel à candidature d'architectes.
- Conscrits : réunion du 18 mars avec tous les présidents de classes suite aux très nombreuses dégradations commises sur la commune pendant le week-end des conscrits (rappel des règles et prise de conscience des risques, des règles de sécurité et des nuisances constatées).
- Objectif de dynamisation du marché : Fabienne Pegaz et René Blanchet ont rencontré l'association pour le développement et la promotion des marchés (ADPM) afin d'échanger sur la gestion et les pistes d'amélioration du marché. Cette proposition d'accompagnement est basée sur une durée triennale, avec une cotisation annuelle de l'ordre de 550 €/an. Il est précisé qu'elle peut être dénoncée tous les ans, en fonction des résultats obtenus via la mise à disposition des conseils et des outils proposés. L'assemblée donne son accord sur la signature de cette convention. Plusieurs actions restent néanmoins à mener : rencontre des commerçants et des adhérents d' « Atouts Pommiers », modernisation et « coup de jeune » du marché couvert, problématiques de stationnement et de circulation, étude des projets. Daniel Paccoud évoque la création d'une activité d'onglerie-manucure.
- Présentation le 2 avril à 19h à la Salle des Fêtes des conclusions issues de la fouille archéologique conduite par la société d'investigations archéologique « Archéodunum » sur le site de la ZAC de la Logère- Bel Air, au 1<sup>er</sup> semestre 2014.
- René Blanchet évoque la signature le 9 mars de la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages », avec la future élaboration du plan de désherbage communal et d'une communication vis-à-vis du public en vue de la suppression des tout produits phytosanitaire à échéance 2020.

## VII - TOUR DE TABLE :

Nathalie Dulac évoque le projet « Eco-École » mené en lien avec Madame Andriot et René Blanchet. Pour rappel, « Eco-École » est un label décerné aux établissements scolaires qui s'engagent vers un fonctionnement éco- responsable via une méthodologie et un accompagnement auprès des écoles sur six thèmes de Développement Durable impliquant aussi bien les élèves et les enseignants que les élus locaux, les associations locales ou encore les parents d'élèves. A Pommiers, les « éco-écoliers » s'assureront du dépôt des déchets dans les poubelles adéquates. Une mise à disposition de chasubles floquées est sollicitée auprès de la mairie.

Fabienne Pegaz suggère que dans le cadre de la conception du futur site Internet communal, un volet intranet soit dédié à un partage de documents entre élus.

Céline Marcuccilli rappelle l'accueil du 10 au 13 mai d'enfants italiens issus de classes de CM2 et de 4<sup>ème</sup>, organisé en lien avec l'Association de Parents d'élèves et le Comité de jumelage. Un temps d'accueil commun et un repas sera proposé ainsi qu'une visite de l'école primaire et du collège Asa Paulini à Anse.

Stéphanie Druel propose que le logo de la CCBPD soit présenté lors d'une prochaine réunion de Conseil municipal.

Marc Neyra précise les dates fixées pour le broyage de végétaux les 27 et 28 mars ainsi que la proposition d'ateliers de réalisation de nichoirs et de composteurs...et diverses animations prévues dans le cadre de l'Agenda 21, en avril 2015.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

**Prochain Conseil Municipal : mardi 21 avril 2015 à 20 h 30, salle du conseil.**



Daniel <b>Paccoud</b>	René <b>Blanchet</b>	Arlette <b>Proietti</b>	Jean-Michel <b>Coquard</b>	Marie-France <b>Pellegrin</b>
Patrick <b>Gaudillière</b>	Jean-Claude <b>Demay</b>	Monique <b>Mathieu</b>	Marc <b>Neyra</b>	Eric <b>Bettant</b>
Agnès <b>Fuxa</b>	Dominique <b>Schmitt</b>	Jocelyne <b>Crozet</b>	Fabienne <b>Pegaz</b>	Nathalie <b>Dulac</b>
Céline <b>Marcuccilli</b>	Alain <b>Reynier</b>	Vincent <b>Bureau</b>	Stéphanie <b>Druel</b>	